



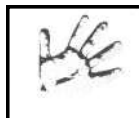
ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de novembre 2021
de la Section Académique du
SNETAA FO

32, avenue Danton,
17000 La Rochelle

snetaa.s3.poitiers@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

210



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial de la Secrétaire Académique.
- p.2 : AESH : mobilisés ; Infos CHSCT.
- P.3 : Mouvement Inter : les Visios ; Réunion pour préparer sa retraite ; Le SNETAA dans les UD FO de l'Académie.
- P 4 : Chasseneuil se mobilise ; Info mixité des publics ; Agenda syndical de fin d'année.

Pour une politique académique volontariste pour la voie professionnelle, pour des Personnels mieux rémunérés et des jeunes bien orientés.

Déjà novembre et tout n'est encore pas réglé dans l'Académie. Les représentants du SNETAA à la veille des congés de Toussaint remontaient encore des postes non pourvus : Biotechnologie à Palissy à Saintes, électrotechnique à Mandela ... et d'autres.

Affectés à la rentrée, des contractuels, pour bon nombre, n'avaient rien touché au 28 septembre, et auraient attendu sans l'intervention du SNETAA un acompte fin novembre et une régularisation en décembre. Contact pris avec le Secrétaire Général, un acompte au 1^{er} octobre a permis à la majorité d'entre eux de percevoir une rémunération, mais pas tous.

Cette fois, c'est directement à la Rectrice que le SNETAA s'est adressé pour que cessent ces situations inhumaines. Si Tout travail mérite salaire ce n'est pas en différé. Aux contractuels, dans vos établissements, n'hésitez pas rappeler qu'ils ont des droits et que le SNETAA défend ces droits.

Des droits, les AESH, en ont aussi. Le 19 octobre, Le SNETAA était avec eux, lors du rassemblement devant le Rectorat. Cela poursuivait l'action de notre représentante, Virginie Guedon en audience à la DASEN 17, quelques jours avant. Les AESH sont traités comme des pions sur un échiquier dont personne ne comprend les intérêts sauf celui de faire croire aux familles que leurs enfants sont convenablement pris en charge.

Mais qu'est devenu l'objectif avoué de la Rectrice l'an passé ? Le « bien-être au travail » !

Les collègues dès la mi-octobre étaient déjà épuisés. Epuisés par des dysfonctionnements dus à la mise en place des familles de métiers. Epuisés par des publics qui arrivent dans les Lycées Professionnels alors qu'ils **relèveraient de l'IME ou de l'ITEP**. Epuisés aussi par l'arrivée de jeunes en seconde propulsés la veille, par les services d'orientation. Sans second tour en juillet, mesure expérimentale dans l'académie, ces jeunes quand ils ne repartent pas aussitôt causent bien des soucis. Rentrer dans une formation, c'est se projeter dans un métier et cela ne se fait pas en quelques heures. Le second tour de juillet permettait au moins aux jeunes de s'informer, de réfléchir tout l'été à l'orientation qu'on leur proposait.

Au SNETAA, quand nous défendons la formation professionnelle laïque initiale et sous statut scolaire, c'est pour permettre à ces jeunes d'avoir un avenir digne. Digne parce qu'ils ont croisé des collègues qui peuvent les faire accéder à des qualifications reconnues et leur donner l'ouverture d'esprit qui fera d'eux des citoyens, maîtres de leur avenir.

Pour permettre cela, il faut pouvoir être un syndicat reconnu. C'est pour cela que la syndicalisation est importante. A la fois pour que les statuts et les droits de l'ensemble des personnels des Lycées Professionnels SEGPA et EREA soient respectés mais aussi pour que nous fassions entendre nos voix pour une politique académique volontariste pour la Voie Professionnelle et pour des Personnels mieux rémunérés.

La Rochelle le 8 novembre 2021, Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

AESH* : mobilisés pour la création d'un véritable statut et une reconnaissance financière

Octobre a été le mois de la mobilisation aussi bien dans l'académie qu'au niveau national. Les AESH du 17 ont été reçu, en intersyndicale par la DASEN. Virginie Guédon, la représentante des AESH pour le SNETAA faisait partie de la délégation. Elles ont fait part des difficultés de plus en plus prégnantes dans leur fonction. La généralisation du PIAL a mis à jour des dysfonctionnements tels qu'une collègue de La Rochelle a eu 4 affectations différentes en Septembre avant d'être stabilisée sur un 5ème établissement. Si cette situation est extrême, nombreuses sont celles qui n'ont pas été posées avant plusieurs semaines. Les AESH sont-ils des pions ? Le SNETAA répond NON !

Selon la DASEN 17, il ne s'agit là que de petits dysfonctionnements à la marge puisqu'il faut que le dispositif se rode. Dans les faits, rodage il n'y a plus et les AESH se retrouvent avec plusieurs jeunes à aider parfois sur plusieurs structures ce qui ne leur permet pas d'être dans les meilleures conditions auprès de ces élèves.

Le 19 octobre, avec le SNETAA, les AESH ont demandé un statut et un véritable salaire.

- Au Rectorat le rassemblement a réuni des dizaines d'AESH. Le SNETAA était avec eux.
- A Paris, la FNEC-FP-FO, la fédération du SNETAA a accompagné nos collègues.

Pour le SNETAA, les AESH sont membres de la communauté éducative et de l'école inclusive à part entière. Sans eux, les élèves en situation de handicap ne pourraient travailler et suivre convenablement leur scolarité. Maillons indispensables de la formation des élèves en situation de handicap, les AESH doivent avoir un statut clair et une rémunération décente.

La syndicalisation au SNETAA permet d'être mieux entendu, c'est pourquoi le SNETAA FO syndique les AESH des Lycées Professionnels.

Bénédicte Moulin, Secrétaire Académique.

***AESH : Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap**



Le CHSCT , avant fermeture, une instance à saisir dans nos Lycées Professionnels.

Les CHSCT (*Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail*) seront bientôt remplacés et intégrés dans les CSE (*Comités Sociaux et Économiques*) dans le cadre de la réforme de la Fonction Publique. C'est une des dernières instances qui réunit régulièrement en groupe de travail représentants du personnel et de l'administration, autour des problématiques signalées **en utilisant la « cloche » de l'intranet**. Il ne s'agit pas de s'y substituer à l'administration mais de veiller à l'application de la loi.

Pour rappel, le CHSCT ministériel, académique, départemental, (chacun) a pour mission de contribuer globalement à la protection de la santé physique et psychologique des personnels, et à leur sécurité au travail à travers l'amélioration des conditions de celui-ci.

Les saisines concernent aussi bien le 1er que le 2nd degré : les mêmes problématiques mettent en difficulté les collègues. La majorité des derniers signalements concerne la prise en charge des élèves à besoin particulier, avec des profils jusque-là accueillis dans des établissements spécialisés. La politique d'inclusion qui, dans sa mise en œuvre sur le terrain, n'a pas pris en compte la réalité du travail des enseignants et du fonctionnement des groupes classes crée des situations parfois ingérables.

Les salles des professeurs de nos Lycées Professionnels résonnent des difficultés individuelles ou collectives liées à ces problématiques. Pourtant, les saisines sont de fait beaucoup plus nombreuses dans le 1^{er} degré. Dans le « 17 » un GTD (*Groupe de Travail Départemental*), consacré uniquement à cette question, sera mis en place dans quelques semaines. Est-ce à dire que les difficultés relatives aux conditions de travail sont concentrées dans le premier degré ? Il semble plutôt que les PLP hésitent à saisir cette instance, par peur ou parce qu'ils se sentent responsables des impasses dans lesquelles on se trouve parfois.

Pour cesser de faire face à des problématiques collectives de façon individuelle, n'hésitez pas ! Saisissez les instances tant qu'elles existent. Et contacter vos représentants SNETAA pour accompagner la démarche.

**Marie Levallois, représentante SNETAA FO
pour la FNEC FP-FO, notre fédération, au CHSCTD 17**

Mouvement Inter Académique 2022 : les principales dates à retenir

• Le SNETAA de l'Académie de Poitiers propose des Visio conférences pour préparer les mutations Inter académiques : lundi 15, mardi 16 et jeudi 18 novembre 2021, de 18h à 20h. Pour s'inscrire à ces réunions sur ZOOM, écrire à : snetaa.web.poitiers@gmail.com pour obtenir les codes d'accès.

Vous participez au mouvement « INTER » si vous êtes :

- stagiaire (la participation au mouvement est obligatoire),
- titulaire et désireux de changer d'Académie à la rentrée 2022.



Et à noter ensuite ...

- **9 novembre à midi au 30 novembre 2021 à midi** : saisissez vos vœux (31 au maximum) pour des académies ou le vice-rectorat de Mayotte ou pour les mouvements spécifiques (15 au maximum).
- **À partir du 1er décembre 2021** : Télécharger votre confirmation de demande dans l'application SIAM. La confirmation doit ensuite être transmise signée à votre chef d'établissement avec les pièces justificatives en respectant les dates fixées par le recteur.
- **Décembre 2021** : constituez votre dossier justifiant votre situation de handicap, respectez les délais fixés par le Recteur.
- **Janvier 2022** : consultez votre barème et, en cas de désaccord, contactez au plus vite votre rectorat
- **11 février 2022 minuit** : date limite pour envoyer une demande tardive.
- **3 mars 2022** : prenez connaissance du résultat de votre demande de mutation sur I-Prof.

Réunion pour préparer son départ en retraite.

La réunion annuelle des Retraitables et futurs Retraitables du SNETAA de l'Académie de Poitiers se tiendra le mercredi 1 décembre 2021, au Lycée Professionnel de Saint Maixent l'Ecole (79).

A 14h 30 les adhérents du SNETAA FO, seront accueillis pour l'examen de leurs dossiers de retraites et pour répondre à leurs questions sur leurs futures retraites.

Pour préparer la rencontre chaque participant peut dès maintenant faire suivre ses documents relatifs à la préparation de sa retraite à raymond.valade23@gmail.com.

Cette réunion se déroulant un mercredi après-midi ne nécessite pas (sauf exception) de demande d'autorisation d'absence. Elle sera co-animée par Yves-Henri Saulnier membre du Bureau National et Raymond Valade correspondant SNETAA FO pour les retraites et examens des dossiers.

le SNETAA FO suit de près l'évolution des textes sur la réforme des retraites et informe les adhérents qui souhaitent obtenir une information plus précise sur leur situation avant leur départ en retraite.

Le SNETAA FO aide aussi à constituer les dossiers des adhérents et à proposer une estimation du montant futur de leur pension, voire à prendre par la suite un rendez vous téléphonique pour des compléments d'informations. **Pour s'inscrire écrire par courriel à snetaa.poitiers@orange.fr**

Les Unions Départementales FO, regroupent les syndicats et défendent les syndiqués de la confédération cgt FO, d'un même département.

Avec ces 4 départements l'Académie de Poitiers se confond avec l'ex région Poitou-Charentes : 4 départements, 4 Unions Départementales Force-Ouvrière qui fonctionnent chacune avec une commission exécutive élue en congrès départemental. Le SNETAA FO a des élus dans chaque UD.

Ces élus pourront ainsi y promouvoir nos mandats et notre pratique syndicale : "Ni syndicalisme de refus, ni syndicalisme d'accompagnement. Pour un syndicalisme revendicatif et responsable". Ils pourront aussi expliquer ce qu'est la voie professionnelle publique en Lycée Professionnel, SEP, SEG-PA et EREA, car bien souvent les représentants de "l'Interpro" connaissent peu ses structures et sa pédagogie spécifiques. C'est aussi le lieu où nous pourrions discuter fraternellement avec d'autres acteurs de la formation professionnelle qui y siègent.

Les unions départementales ont aussi une écoute chez les Préfets, dont nous pouvons bénéficier.

Le SNETAA FO compte donc sur ses élus pour populariser notre secteur d'Enseignement : Henri Lalouette (16), Bénédicte Moulin (17), Henriette Meunier (79), François Roger et Jérôme Noël. (86).

Jean-Pierre Ardon, membre du bureau académique, ancien élu à la CE de l'UD FO 86

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](http://www.snetaa.org) en ligne sur <http://www.snetaa.org>

Quand Chasseneuil (16) se mobilise !!!

S'il y avait bien une rentrée à ne pas manquer, c'était bien celle-ci ! Après des mois de crise sanitaire au cours desquelles les élèves ont subi les plus grandes difficultés, notamment dans leur scolarité, cette rentrée est l'une des plus catastrophiques ! 5,5 postes non pourvus au Lycée Professionnel Pierre André Chabanne. Très rapidement le SNETAA FO s'est mis en ordre de bataille médiatique dès le mardi 7 septembre pour organiser une mobilisation des enseignants du LP soutenue par les parents d'élèves, alertant presse et télévision locales, puisque le Rectorat avait adopté une politique de l'autruche !

Résultat : dès le mercredi matin 8 septembre, un personnel de la cellule de veille de la DASEN 16 à la lecture de l'article dans la presse locale, s'est présenté au lycée pour rencontrer l'équipe de Direction ! Des collègues contractuels ont envoyé directement leurs CV aux représentants du personnel du SNETAA FO de l'établissement, situation qui pointe le Rectorat à la dérive... En quelques jours, tous les postes ont enfin été pourvus limitant « les dégâts supplémentaires » auprès des élèves.

Parce que jamais le combat ne cesse, le SNETAA FO est présent dans vos établissements. C'est un syndicat de terrain actif, réactif et efficace, quotidiennement à vos côtés !

**Christelle Butraud, Secrétaire locale au LP Pierre André Chabanne,
et membre du Bureau Académique**



Quelques principes à connaître sur la mixité des publics !

Cette année nous observons une accélération de la mise en œuvre de la mixité des publics dans nos établissements, quand on parle mixité des publics, il s'agit de jeunes en formation initiale sous statut scolaire et sous statut d'apprenti dans le même groupe classe. Ce n'est pas sans risques.

Les apprentis ne comptent pas dans les effectifs élèves de l'établissement : donc pas d'heures DGH en plus mais plutôt en moins, des moyens financiers en moins pour l'établissement pour son fonctionnement et des personnels enseignants et d'éducation, titulaires, en moins aussi ! Mais peut-être quelques primes en plus pour les personnels de Direction ?

Si les heures complémentaires dues aux apprentis ne sont pas réalisées par l'enseignant de la classe (il faut l'accord de l'intéressé) c'est à la charge de l'établissement de trouver un enseignant pour faire ces heures complémentaires.

Enfin, jamais nous ne maintiendrons une classe avec les seuls apprentis. Eventuellement il y aura transformation d'une formation sous statut scolaire en formation par apprentissage avec des heures postes en moins ! Allons-nous alors vers une contractualisation des enseignants ?

D'autres questions sur ce sujet ? N'hésitez pas à contacter l'équipe académique du SNETAA qui est à l'écoute de ses adhérents !

Stéphane Contamines, membre du Bureau Académique.



A NOTER sur ton Agenda Syndical de fin 2021 :

- Lundi 15, Mardi 16, Jeudi 18/11/2021 : Réunions en « Visio conférence » pour préparer les Mutations Inter Académiques.
- **Élections internes** : vote des Adhérents « liste des 80 » et S2 : 24 /11 au 11/12/2021
- 1/12/2021 Réunions « retraités » à 10h et « retraitables » à 14h30 au LP St Maixent l'Ecole (79)
- 2/12/2021 Conseil Académique au LP les Terres Rouges à CIVRAY (86 - à confirmer)
- 9/12/2021 Formation au Conseil d'Administration au LP Nelson Mandela Poitiers (86)
- 16/12/2021 Bureau Académique à Buxerolles (dans les locaux de l'UD FO 86)
- **Congés Scolaires** : samedi 18 décembre avec reprise le lundi 3 janvier 2022